

ils n'en valent pas moins. « Eh ! bien, si vous ne voulez pas que je les imite, rendez-moi la vie plus douce ici et ne croyez pas qu'en me faisant payer vingt mille piastres un volume de vos discours, vous m'engagerez à roster. »

Il faut remarquer, d'ailleurs, que, selon l'habitude, le peuple qui paie n'aurait pas même pour son argent un exemplaire de ce recueil. Selon les termes de la circulaire, l'entrepreneur-rapporteur devrait donner à chaque membre du parlement une ou deux copies de ses numéros, et il vendrait le mieux qu'il le pourrait le reste de son tirage comme il l'entendrait. *Vingt-mille piastres* pour cent ou cent-quinquante exemplaires d'un volume que personne ne lira, oh ! que c'est bien canadien ! Lorsque les monarques ruinent leurs sujets, ils ont à craindre une révolution qui, les chassant en même temps du trône et de la patrie, leur fait perdre d'un seul souffle tout ce qu'ils ont de précieux au monde. D'un autre côté, si les chefs d'une république appauvrissent leurs concitoyens,..... ou en a vu plusieurs payer de leur tête des crimes moins réels ! Mais ces excellents gouvernements responsables ont cela de bon que personne n'est responsable des maux de la nation. La mesure est-elle comble ? les ministres sont-ils haïs ? les législateurs, méprisés ? et les électeurs, découragés par leur longue misère ? C'est bien, qu'à cela ne tienne ; après les nouvelles élections, on se débarrassera de ce gouvernement responsable, en nommant celui-ci à une place de juge ; celui-là, aux fonctions d'inspecteur et ce troisième, à toute autre chose. Après quoi, un second gouvernement, non moins responsable que le premier, continuera tranquillement l'œuvre ruineuse de ses prédécesseurs.

Et l'on s'étonne ensuite que le Bourbonnais se peuple !

Allez, M. Dufresne, pour fermer la porte à l'émigration, il n'y a point de meilleure clé que celle de la caisse publique et ce n'est pas derrière le *Miroir Parlementaire* qu'on la dépose.

Nous avons reçu, à ce sujet, la lettre suivante :

« Chambre d'Assemblée, }
« 12 mars, 1858. }

« Monsieur Vidal,

« Nous avons beaucoup ri de votre article contre le *Miroir Parlementaire* ; mais pourquoi ce sujet vous occupe-t-il à ce point, à moins que ce ne soit pour remplir la promesse de votre prospectus de veiller aux fonds public ? Car le *Miroir* dont la publication est d'ailleurs fort problématique, ne serait jamais le concurrent de votre feuille.

« Vous m'avez dit que presque tous vos abonnés sont canadiens-français, et comme le *Miroir* aurait 100 pages en anglais pour une page française, il est certain qu'aucun de vos abonnés ne vous quitterait pour acheter un journal presque exclusivement anglais.

« Quelques uns de mes collègues se figuraient qu'on leur donnerait à chacun une cinquantaine de copies pour distribuer gratis dans leurs comtés respectifs ; mais lorsqu'ils ont appris qu'ils ne recevraient qu'une ou deux copies du *Miroir* et que leurs électeurs auraient à acheter ce journal, comme tous les autres, cela les a bien refroidis. Ils se sont demandés si deux ou trois cents copies données à la Chambre valaient la somme énorme que va coûter cette publication ?

« Quant aux lecteurs canadiens-français, comme le *Miroir* leur coûterait pour le moins autant que le *Journal des Débats*, ils préféreraient payer celui-ci, qui a commencé à la première séance du parlement, que l'autre, qui, à l'inconvénient d'être presque entièrement en anglais, joindrait celui d'avoir commencé à la 20^e séance peut-être, d'autant plus que le public bas-canadien, s'il est juste, doit encourager le particulier qui a eu la pensée hardie d'établir un pareil journal français à Toronto, plutôt qu'une publication chèrement subventionnée par l'Etat et qui ne ferait que marcher sur vos brisées.

« Si vous mettez à exécution votre projet de publier cinq numéros doubles par semaine, vous serez à même de suivre nos débats au jour le jour et croyez que les Bas-Canadiens vous accorderont l'encouragement que mérite votre entreprise et que je ne négligerai rien pour vous faire obtenir.

« Tout à vous,

« M. P. P. »

Notre correspondant a raison. Comme à partir de mardi, nous

allons publier des numéros doubles, nous ne craignons nullement la concurrence du *Miroir* et tout ce que nous en disons a pour but d'empêcher que la province ne paye les frais des violons et des fibres parlementaires. Nous savons que ce projet est chauffé particulièrement par quelques rapporteurs anglais qui, eux aussi, voudraient manger au râtelier public et c'est là précisément ce qui nous pousse à casser les vitres et le miroir.

VI^e PARLEMENT CANADIEN.

1^{re} SESSION.

{ 5^{ème} séance, mercredi,
8 mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

[Suite de la séance de mercredi.]

(Fin du discours de M. MacGee.)

M. MacGee.—Mes amis ont fait aussi remarquer qu'il devrait être question dans l'adresse d'une modification du tarif. Ce sujet in éresse grandement le port de Montréal. L'année dernière, l'Inspecteur-Général déclara qu'un tiers des importations de la Province étaient apportées au port de Montréal. Il ne faut pas s'étonner par conséquent que cette ville soit citée si souvent dans nos discussions et que ses intérêts servent de base à notre législation commerciale. Ce serait assurément étrange d'entendre dans le parlement impérial des représentants s'opposer à une loi parce qu'elle devrait faire le plus grand bien au commerce de Liverpool et de Londres et rendre l'une de ces deux villes plus importante encore. Les législateurs de l'Angleterre savent fort bien que ce qui contribue à la prospérité d'une localité quelconque, ne peut qu'être favorable à la prospérité du pays tout entier.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du Bas-Canada pour se convaincre que cette ancienne colonie doit rester stationnaire ou dépendre de moyens artificiels pour subvenir à l'entretien d'une population croissante. Si le tarif avait été amendé, il y a une dizaine d'années, ainsi que le demandaient plusieurs députés de l'Opposition et aussi, j'ose le dire, quelques membres du parti ministériel, le Bas-Canada se trouverait aujourd'hui dans de si prospères conditions qu'il ne serait pas question de la représentation basée sur la population.

Parmi les 45,000 Canadiens qui se trouvent éparés aujourd'hui dans le seul Etat de New-York, je suis affirmé que les neuf dixièmes au moins de ce nombre sont des Canadiens—Français.

Nous n'aurions pas aujourd'hui à regretter ce triste état des choses si le gouvernement avait doué autant de soin à la législation commerciale du Bas-Canada qu'il en a accordé à la distribution des terres du Haut-Canada. Aussi est-il permis de dire que, sous le rapport de la législation, le Haut-Canada a été de beaucoup favorisé. Est-ce parce que ses représentants se sont occupés plus énergiquement des intérêts de leurs concitoyens et moins exclusivement de leurs propres intérêts ? ou bien est-ce que le Bas-Canada ayant été peuplé depuis plus longtemps, on le considère comme usé, sans tève et comme ayant passé l'âge des réformes ? Que ce soit une raison ou une autre, le fait reste le même et la différence n'en est pas moins énorme entre le bien-être des deux Provinces ; et ce n'est pas un honneur pour ces messieurs du ministère de n'avoir pas cherché un remède à ces maux.

Je suis heureux d'apprendre que les transports de faveur ne sont pas possibles dans le Bas-Canada et qu'on se propose de les empêcher dans l'autre partie de la Province. Mais, ce n'en est pas moins une honte d'avoir fait un si grand bruit à ce propos et, en devenant l'écho d'un article de journal, d'avoir pu faire croire aux nations étrangères que ce système de fraude était généralement pratiqué dans le Canada. (Ecoutez.)

On a parlé déjà des omissions du discours du trône. Par exemple, pourquoi n'y est-il pas question de la milice ? La milice a-t-elle été en existence pendant deux ans, et elle fonctionne bien. Les Hon. ministres doivent bien voir que pendant quel-